

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Youssouf, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany

-----



## Délibération n° 15-01 du 11 mai 2023

### MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTERNATIONAL « POUR DES TERRITOIRES PROTECTEURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE » – AVENANTS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n°99-XII-14, en date du 15 décembre 1998, relative à la signature du protocole de coopération décentralisée avec les villes palestiniennes de Jénine, Qalqilya et Tulkarem,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le courrier de l'Agence Française de Développement du 27 juillet 2021 notifiant au Président Troussel l'octroi d'une subvention d'1,5 millions d'euros,

Vu le protocole de coopération décentralisée entre la Province de Hai Duong (Vietnam) et le Département de la Seine-Saint-Denis du 9 mai 2006,

Vu le protocole de coopération décentralisée avec le Gouvernorat de l'île autonome de Ngazidja (Union des Comores) et l'association des maires de Ngazidja,

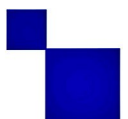
Vu sa délibération n°3-2 du 19 décembre 2013 relative à l'acceptation d'intégrer la gouvernance de la commission inclusion sociale démocratie participative et droits humains de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU),

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de financement FICOL entre l'Agence Française de Développement et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE l'avenant n°1 à l'acte de rétrocession tripartite entre le CD93, la municipalité de Djénine et le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) ;



- APPROUVE l'avenant n°1 à l'acte de rétrocession tripartite entre le CD93, le Gouvernement de Ngazidja et l'Association des Maires de Ngazidja (AMN) ;
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention opérationnelle et financière relative à la mise en œuvre du programme entre le Département et CGLU ;
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les dits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*